L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 27 AVRIL 1894. 67me Année.

Voitures et Harnais, Voitures d'enfants Bicycles, R. P. RANDALL, 54 & 56 Baronne.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

Dufour & Donnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La, as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 27 AVRIL 1894.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 3e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Albert Paul, à la résidence, encoignure des rues Trémé et Ste-Anne, un assortiment de meubles de salon, de chambres à coucher, cuisine, miroirs et articles divers; aussi un piano droit.

A propos de l'emprunt de la Ville de Paris.

L'immense succès de l'Emprunt de la ville de Paris a étonné le monde entier, les Français tous les premiers. Rien de plus simple, cependant. Dans un pays où l'on a au développer dans les masses les idées et les habitudes d'économie, il était à croire qu'il y aurait une foule énorme de petits marchands, d'ouvriers, de travailleurs de toutes les classes qui, ayant mis de côté quelques économies, éprouveraient le besoin de leur trouver un placement sûr, solide, sur lequel ils pussent compter, en cas de besoin, et qui leur permît d'augmenter leurs réserves pour l'avenir.

Qu'a fait la Ville de Paris? Elle a tout simplement choisi le dimanche, jour de repos général, pour en faire le jour des inscriptions de rentes. C'est là ce qui explique comment tant de milliers de travailleurs, ayant fini leur semaine et touché leur salaire, sont allés stationner toute la journée du samedi, toute la nuit du samedi au dimanche, sur la place de Grève, devant l'Hôtel de Ville, à la porte de toutes les mairies, à celles des différentes succursales de la Banque de France, pour se trouver le matin, à 9 heures, à l'ouverture des bureaux, le plus près possible des guichets et pouvoir s'assurer ainsi une ou deux inscriptions.

La police avait, du reste, reçu le mot d'ordre; elle avait à aider, sans toutefois commettre d'injustice ou faire de passe-droit, les petits, les humbles à occuper les premiers rangs parmi les souscripteurs à l'emprunt. Elle n'avait, du reste, nullement besoin de recommandation à cet égard. Ne se recrute-t-elle pas tout entière dans le peuple et, d'instinct, ne devait-elle pas laisser passer les petits, les humbles dont elle fait elle-même partie?

Qu'en est-il résulté? L'emprunt a été couvert quatre-vingt-dix-huit fois. C'est véritablement fabuleux.

On nous rebat les oreilles d'un socialisme odieux, monstrueux, qui devient pour chacun de nous un sujet d'épouvante. En voilà, cette fois, et du bon, de l'irréprochable. Il consiste tout simplement à faire des masses populaires autant de petits rentiers, de petits capitalistes qui ont intérêt au maintien de la paix et de l'ordre; à la prospérité de la communauté et de l'Etat. Comment ces gens-là songeraient-ils à élever, à tout moment, des barricades, à faire le coup de feu, à renverser un état de choses qui leur permet de devenir des rentiers, des capitalistes, grâce aux économies qu'ils doivent à leur labeur de chaque jour et à leur merveilleux esprit d'ordre. Ne sont-ce pas autant de conservateurs que se crée autour de lui le gouvernement?

Quelle leçon pour la république des Etats-Unis! Elle avait, elle aussi, une admirable institution, la plus magnifique, la plus féconde des temps modernes: l'institution du Homestead. Elle pouvait se créer ainsi une immense population de bons fermiers, travailleurs et honnêtes, la plus conservatrice qui ait jamais existé, car rien ne rend conservateur comme la propriété, la propriété terrienne surtout. Au lieu de cela, on a lâché la bride aux spéculations les plus hardies. Le Homestead a été détourné de son véritable but. Les terres se sont achetées en masse et il y a telles corporations américaines, et même étrangères, étrangères surtout, qui détiennent des millions d'acres, lesquels, suivant l'intention aussi sage que noble du législateur, eussent dû, moyennant la légère redevance que chacun sait, être distribués à des immigrants peu fortunés, mais possesseurs d'un léger capital qu'ils ne demandaient qu'à faire fructifier. Les centaines de mille, les millions de travailleurs économes que nous envions à la République-sœur d'outre-Atlantique, nous les posséderions également de ce côté-ci de l'océan. Nous aurions peut-être moins d'archi-millionnaires—le grand mal qu'il y aurait à cela!—mais nous aurions aussi moins de "tramps" et beaucoup plus de travailleurs aisés, contents et essentiellement conservateurs. Nous n'aurions certes pas à y perdre.

La Question du Tarif Wilson.

Quand donc le Congrès, ou plutôt, le Sénat—car c'est à lui qu'est dévolue maintenant la solution du problème—en finira-t-il avec cette question vexatoire et interminable du bill Wilson, autour duquel s'agitent tant d'intérêts menacés et justement inquiets?

Chacun dans ce monde prêche pour son saint et prend fait et cause pour ses clients. Nous concevons que les représentants des Etats qui se livrent à l'industrie métallurgique ou à l'industrie de l'élevage, plaident pour leurs usines ou leurs laines; mais nous nous réservons le droit de prendre la défense de nos planteurs sucriers qui font la richesse de notre Etat et sont nos clients naturels.

Nous ne concevons pas que l'on apporte dans l'élaboration de ces questions de la solution heureuse ou malheureuse desquelles dépend la prospérité ou la ruine des Etats, un esprit étroit de parti ou un esprit exclusif de système.

Nous lisons assidûment les journaux de nos paroisses rurales et nous voyons clairement ce qui se passe dans nos campagnes. Quel qu'ait été le bill de tarif McKinley, que nous n'avons jamais approuvé dans son ensemble—il avait été évidemment rédigé en vue de favoriser quelques industries privilégiées qui n'avaient plus besoin de protection, mais auxquelles le républicanisme était redevable de certains services politiques—l'éternelle histoire de l'échange de la rhubarbe et du séné—quel qu'ait été ce bill, disons-nous,—il a fait beaucoup de bien à l'industrie sucrière, qu'il a relevée, à laquelle il a donné une impulsion insespérée, qu'il a contribué à développer d'une façon prodigieuse.

Tous ces travaux sont arrêtés, à l'heure qu'il est. On ne remarque plus l'activité qui régnait depuis plusieurs années, dans nos campagnes, à l'époque de l'année où nous sommes.

Comme nous le disions hier, les ingénieurs, les machinistes, les constructeurs de chaudières, tous ceux qui trouvent en ce moment de l'emploi, soit dans nos usines de la ville, soit dans les sucreries de nos habitations—tout ce monde-là chôme.

Presque personne n'ose se lancer dans une entreprise sérieuse ou hasarder ses capitaux. L'avenir est trop incertain. Tout marchait à pas de géant; tout s'est soudain arrêté. C'est une année de perdue, alors qu'elle s'était annoncée comme devant être plus brillante, plus animée que toutes celles qui l'avaient précédée.

Espérons que le Sénat va régler enfin cette question: il en est grand temps. Il y a trop d'intérêts en jeu pour qu'on les laisse dans l'effroyable état d'incertitude où les ont jetés les votes maladroits de la Chambre et où les maintiennent les hésitations presqu'aussi malheureuses du Sénat.

Le Général Jastremski—Une Bombe Inattendue.

En voici bien d'une autre. Franchement nous ne nous attendions pas à celle-là, ni lui non plus, nous le supposons. Lui, c'est naturellement le général Jastremski, déjà nommé, que nous connaissons et estimons tous, à la Nouvelle-Orléans et en Louisiane, et qui, installé à Callao, en qualité de Consul, ne se croyait nullement exposé à la bombe qui a failli lui tomber sur la tête, sans qu'on l'eût averti de s'en garer. Il paraît qu'en qualité de démocrate incorrigible qu'il est et d'ancien soldat confédéré qu'il se vante encore d'être, il a encouru la disgrâce des républicains du Congrès et s'est attiré leurs foudres. C'est l'Hon. M. Robertson qui a paré le coup qui a frappé à faux. Ils sont véritablement étonnants ces bons républicains; ils ont un énorme souci des deniers de l'Etat; ils deviennent effroyablement économes, quand ce sont les démocrates qui disposent des fonds; ils supprimeraient volontiers tous les fonctionnaires publics, tant ils ont peur que les démocrates ne dévalisent le pays. Ils se sont aperçus qu'il y avait quelque part, au fond du Pérou, un consulat qui coûte trois mille cinq cents dollars à l'Union et qui, par conséquent, est pour elle une cause de ruine. Donc, il fallait supprimer le consulat de Callao, qui sert de port à la capitale de cette république. De là, une attaque aussi ridicule qu'interminable, dont M. Robertson n'a pas eu de peine à avoir raison. Les républicains ont été battus à plate couture, et M. Jastremski n'a pas été décapité. Il ne se doute probablement pas encore, à l'heure qu'il est, qu'il a été l'objet d'un si grave débat et d'une si terrible tentative. C'est, paraît-il, le *Cannon*, de l'Illinois, qui a lancé la bombe; elle lui a été enlevée des mains et n'a blessé personne.

La Vigueur des Cheveux d'Ayer restaure aux cheveux gris leur couleur primitive, et les rend vigoureux et abondants.

M. E. CASTELAR.

On sait qu'un événement considérable s'est produit récemment en Espagne. Le groupe des députés républicains qui constituaient, il y a quelques années, publiquement à la Monarchie, l'homme d'Etat le plus important et le plus renommé du parti républicain, M. E. Castelar, a, dans une lettre manifeste adressée à son amie, précisé les raisons de son adhésion et de celle de son groupe au régime monarchique actuellement établi en Espagne. La voici:

"Je vous suis reconnaissant, mes chers amis, de la lettre que vous m'adressez, et dans laquelle, à propos d'une réunion parlementaire que vous avez tenue, hors de ma présence, pour la première fois depuis une période de vingt-cinq ans, vous voulez bien vous rappeler l'ami qui vous a conduits au combat et au triomphe. Notre œuvre était gigantesque; nous voulions allier la liberté avec l'ordre, et rétablir, par des moyens pacifiques et légaux, de la tribune et dans la presse, les droits démocratiques les plus purs et les institutions qui les garantissent, alors que tout semblait perdu par les facteurs les plus contraires au progrès humain; la guerre civile et la démagogie communiste.

"Nous avons reconstitué l'armée qui n'existait plus que de nom, avec sa discipline méconnue, son corps d'artillerie dissous. Une autre force non moins précieuse était à créer: l'accord entre l'Eglise catholique et la démocratie qui arrivait au pouvoir. Au sein même de la tourmente, au cours même de la Révolution, nous avons fortifié les éléments vitaux d'un grand Etat.

"Et plus tard, quand vint l'inévitable réaction qui suit les révolutions comme la marée descendante la marée montante, nous avons eu la gloire de rétablir ou d'établir toutes les libertés: la liberté d'enseignement, la liberté de réunion, la liberté d'association; la liberté de la presse, le jugement public, le mariage civil. Nous avons constitué le jury populaire et institué le suffrage universel. Ces réformes ont été accomplies avec une largeur de vue que les peuples les plus libres ne connaissent pas tous, et avec une fermeté qui a pu les convaincre de la solidité de ce levier que sont nos mœurs publiques et de la richesse qu'est la sève de notre vie nationale.

"Mais si nous avons assis l'ordre fécond sous l'égide des institutions qui ont notre préférence et avec le seul instrument du parti républicain conservateur, né avec les derniers contingents de la Révolution, nous n'avons pas rétabli à nous seuls la démocratie et la liberté; nous ne les avons rétablies que d'accord avec les partis gouvernementaux de cette époque et sous des institutions, non pas apportées, ni désirées par nous, mais imposées à nous par le triomphe de la Restauration.

"Ces résultats nous obligent, envers ces institutions et ces partis, à des devoirs qui ne sont pas formulés dans une commune entente, et qui pourtant sont aussi forts que s'il y avait engagement solennel, pour les âmes grandes et pour les nobles cœurs. Ces devoirs qui les pourraient unir?

"Nous avons dit au parti fusionniste que, s'il inscrivait nos principes dans son programme, nous étions obligés de le soutenir perpétuellement; nous avons dit au parti conservateur que s'il les conservait, nous nous engagions à déclarer close la période militante.

"Nous avons dit à la Monarchie que si elle avait confiance dans le suffrage universel, comme elle eut confiance dans d'autres principes déjà vainqueurs et légitimés, elle serait la formule de cette génération. Puisque le parti libéral a servi le progrès et réalisé les droits de la démocratie; puisque l'égalité du parti conservateur les a conservés, et puisque enfin la Monarchie les garde loyalement, ces droits, nous sommes obligés à une loyauté réciproque. C'est à moi de le dire, à moi, qui fus l'apôtre et le propagandiste de ces idées dont la réalisation par le concours de tant de bonnes volontés me paraît aujourd'hui un admirable rêve."

ORTOGRAFE DÉMOCRATIQUE.

Une Société de l'*Ortografe démocratique* vient de se fonder à Paris. Elle a pour but de répandre *l'usaje d'une ortografe simple et raisonels*. Elle fait appel, pour propagandaion, aux instituteurs publics ainsi qu'aux protes et compositeurs d'imprimerie. Elle édite un *roqueil : l'Insiruxion atrayante*, des livres classiques (*les Ambaras de Paris*, de Boileau : *la Bêle et la Bête*, de Mme de Beaumont, etc.....) des fables de M. Ch. Richet, professeur de *fsiolojie*, etc. Il convient de suivre les progrès de l'*Ortografe démocratique* avec *intéré*, mais aussi avec un peu de *septicisme*.

HÉREDITE CRIMINELLE.

C'est là un poignant problème que celui de la survivance, malgré l'instruction, malgré des conditions d'existence différentes, mêmes d'instincts cruels ou pervers. Chez les Kérangal, notamment, on retrouve toutes les espèces de crimes.

Voici une autre famille dont il serait inutilement pénible de donner le nom, car quelques-uns de ses membres ont échappé à cette contagion funeste et occupent d'honorables positions. Mais, hélas! ils sont l'exception.

Si on remonte au premier que l'on puisse suivre, on trouve un homme qui joua un rôle louche pendant la Révolution et qui, sous couleur de civisme, satisfit des vengeances personnelles, en dénonçant avec énergie plusieurs de ses concitoyens, qui furent exécutés. Il épousa une jeune fille noble, à laquelle il avait donné le choix entre le mariage ou la mort. Ses indélicatesses étaient notoires, en outre, dans ses relations d'affaires.

Or, depuis, voici ce que l'on rencontre parmi ses descendants. L'un d'eux est d'abord un brillant officier de cavalerie, puis il tombe dans l'inconduite, est forcé de donner sa démission, en arrive à vivre aux crochets d'une femme, commet des escroqueries.

Un autre est obligé de s'en aller en Afrique, pour échapper aux conséquences d'actions qui, sans l'indulgence de ses dupes, la mèneraient en justice.

Un autre commence par voler une montre. Il est quelque temps soldat, montrant un caractère intraitable. Plus tard, il est accusé d'avoir tué son frère. Il finit par être arrêté pour vol.

L'hérédité ne semble-t-elle pas s'affirmer là? Et notez, je le répète, qu'il s'agit d'une famille non d'ignorants et de brutes, mais où l'instruction était poussée assez loin pour que ces malheureux, dévoyés les uns après les autres, se fussent destinés à des carrières libérales.

Il ne s'agit là, sauf pour le cas d'un des membres de cette famille, allant jusqu'à un attentat sanglant, que de vol. Voici une famille, à présent, où le crime, et un crime identique, se perpétue de père en fils.

Là, le meurtre est inspiré par la jalousie. C'est un des exemples d'hérédité les plus frappants.

Le doyen de la famille, Sbro (c'est un Italien), tue, dans un accès de colère furieuse, sa femme, dont il suspecte la fidélité. Son fils, pour la même raison, tue sa maîtresse. Quelques années auparavant, il avait été condamné pour viol.

Le petit-fils, qui a dans les veines le même sang violent, subit les mêmes impulsions criminelles. Il soupçonne un de ses parents de relations avec sa femme, et il le tue.

Ainsi, trois générations, et trois drames analogues! Peut-on parler là de hasard? N'y a-t-il pas de quoi se demander, avec anxiété, par quelle loi mystérieuse le même crime se reproduit?

Les recherches dans les archives criminelles font découvrir bien d'autres cas analogues.

Sous Louis-Philippe, l'affaire Fournier fit grand bruit. Ce Fournier avait assassiné un prêtre. Il fut condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Or, quelques années plus tard, son fils, presque dans les mêmes conditions, assassinait, lui aussi, un prêtre.

A Alton, en Angleterre, un clerc d'avoué tue une fillette de huit ans. Ce misérable tenait, ce qui était assez imprudent en pareil cas, un journal de sa vie, où il notait soigneusement chaque soir ses impressions. C'était un homme d'ordre, à sa façon. On découvrit chez lui ce journal: il y avait là des notes, des réflexions qui suinent véritablement l'horreur.

Il avait coupé l'enfant en morceaux, et il écrivait, le soir de ce forfait, ces lignes abominables: "Tué une petite fille, c'était bon et chaud!"

Eh bien! à trente ans de distance, il avait réalisé ce que n'avait pu faire son père. Celui-ci avait eu la même horrible idée, et s'était jeté sur une gamine qui passait, un couteau à la main, et la pauvrette n'avait été sauvée que par miracle.

Un de ses oncles était enfermé dans un asile d'aliénés, pour manie homicide.

L'hérédité, là encore, était manifeste.

Il est intéressant de relever ces exemples dans des familles où le crime n'est pas, pour ainsi dire, "professionnel". Quant à celles là, les exemples seraient innombrables, à commencer par l'histoire des Mandrin. La redoutable renommée de ce chef de bande célèbre éclipsé celle des siens, mais ils ne valaient pas mieux que lui. On ne trouve, parmi ses ascendants, que détrousseurs de grands chemins, galériens, faux monnayeurs. Une de ses parentes, dont les aventures sont romanesques, avait organisé le pillage d'une abbaye.

Mais ce serait remonter un peu trop haut. Un des cas les plus frappants est celui de la famille Villet, qui, de 1822 à 1857, compte, en descendance directe ou collatérale, de nombreux forçats ou brutes. En 1857, il n'y avait pas moins de quatorze membres de cette famille au bagne ou attendant leur jugement. Soixante chefs d'accusation pesaient sur ces quatorze individus, assassinats, vols, incendies, et, pour les femmes, infanticides,—toute la lyre! Il n'y avait pas une variété de crime qu'ils n'eussent pratiquée!

On peut suivre une famille de voleurs, les Devarney, qui a, pour ainsi parler, une noblesse de cour d'assises de vieille date. Quelques-uns de ses représentants actuels sont présentement en prison. En 1889, on eut à en juger trois à la fois. Il n'y avait pas de "mésalliance" dans cette famille. Une des filles du vieux Devarney, le doyen, le chef du nom, épousait même à la régularité. Elle s'est mariée deux fois, et, l'une et l'autre fois, avec d'insignes filous. De ces unions sont nés deux enfants qui ont suivi, avec quelque éclat la même carrière, jusqu'au jour où ils se firent arrêter.

La famille Gervais est également de celles qui ont fourni le plus de sujets aux tribunaux. Le grand-père, le père, deux fils, une fille, ont été successivement jugés. Le père, qui fut condamné pour assassinat d'une femme à Bois-Colombes, en 1876, fut celui qui obtint la plus tragique célébrité.....

La famille Chrétien fournit, en trois générations, six voleurs et quatre assassins. C'est aussi un des beaux "échantillons" pour les criminalistes.

On se rappelle l'horrible histoire de Vodable, qui viola et tua une enfant, fille de sa maîtresse. Il y aurait des recherches à faire dans sa famille, au point de vue de l'hérédité criminelle. Ce nom s'est retrouvé, en effet, plusieurs fois dans les débats des Cours d'assises. En 1892, son neveu était arrêté pour tentative de meurtre. C'était d'ailleurs, un abominable souteneur.

Voici bien des indications inquiétantes et poignantes, quand on y réfléchit. Oui, ce mot de "fatalité" revient sous la plume instinctivement, et cette transmission du Mal est troublante. Il ne faut pourtant pas oublier, et là aussi les exemples sont heureusement abondants, que des fils de parfaits gredins ont pu être de très honnêtes gens.

LES VINS FRANÇAIS AUX ETATS-UNIS.

En comparant leur production, en vins, à leur consommation, on s'aperçoit que les Etats-Unis consomment moitié plus de vins qu'ils n'en produisent et qu'ils sont par suite obligés de s'adresser à l'étranger pour parfaire ce que la culture nationale est dans l'impossibilité de fournir.

Ils reçoivent de France 170,000 douzaines de bouteilles de vin non mousseux, au prix moyen de 30 fr. la douzaine; l'Italie 75,000 douzaines, et l'Allemagne 35,000 douzaines, à des prix moins élevés.

Quant aux vins mousseux, on en a reçu pour 27,800,000 fr., dont 27 millions venus de France, 340,000 d'Angleterre et 250,000 de Belgique.

A la correctionnelle.

Le président.—Votre nom?
—Polyte!
—Qu'est-ce que vous faites?
—Des victimes, mon président!

Pourquoi ne se renseigne-t-on pas auprès de ses amis au sujet des cures qu'opère le Wilkinson Sulphuric Iron Tonic? N'en parles pas à votre médecin, il se contentera de vous répondre que c'est bon, mais que ce n'est pas une eau naturelle parce que la ferme ne peut fournir un tonique aussi prodigieux, comme le prétend le professeur Motz.

LA FETE NATIONALE DE JEANNE D'ARC ET LA JEUNESSE DES ÉCOLES.

L'appel suivant a été adressé par les membres du Cercle catholique des étudiants de Paris aux étudiants français:

Messieurs et chers camarades,

Il y a quelques jours, dix-huit cents étudiants parisiens, unis aux représentants autorisés des associations catholiques d'étudiants de province, acclamaient Jeanne d'Arc et adhéraient de tout cœur au vœu tendant à faire du 8 mai une fête nationale.

Notre président, M. Barthélemy Terrat, après avoir rappelé tous les titres de Jeanne d'Arc à la reconnaissance des vrais fils de cette France que Dieu sauva par l'entremise de la Vierge chrétienne, ajoutait aux applaudissements unanimes de cette magnifique assemblée:

"La création de cette fête dépend de vous.

"Que tous les Français illuminent au 8 mai!

"Qu'ils pavoisent leurs maisons de drapeaux!

"Qu'ils ne doutent pas, comme le disait Jeanne, il faut besoigner quand Dieu veut.

"Que la presse, par son puissant concours, favorise ce mouvement national et les pouvoirs publics seront bien forcés de consacrer le fait qui s'impose à eux. *Beati possidentes.*

Nous venons vous demander de contribuer à la réalisation de ce vœu et d'user de toute votre influence autour de vous pour que—dès le 8 mai prochain,—la France tout entière témoigne son désir de pouvoir célébrer la fête de Jeanne d'Arc, fête vraiment religieuse, puisque le souverain Pontife vient de déclarer Vénérable la libératrice de notre patrie, et fête vraiment nationale, puisqu'elle fut d'être Français pour aimer Jeanne d'Arc et d'aimer son pays pour vouloir la fêter.

Vous répondrez, nous n'en doutons pas, à l'appel de vos amis de Paris. Nous comptons sur vous et nous vous prions, messieurs et chers camarades, d'agréer l'assurance de notre affectueux dévouement.

Les membres du Cercle catholique des étudiants de Paris.

LA PHOTOGRAPHIE DE L'ELECTRICITÉ.

Un savant russe, précédé de l'approbation des savants étrangers, M. de Narkiewicz Jodko, membre de l'Institut impérial de médecine de Saint-Pétersbourg, a quitté sa résidence de Nad-Niémen pour apporter à ses confrères de Paris une série de photographies doublement curieuses par les rapports profonds qu'elles démontrent entre l'électricité et notre organisme.

Des médecins pédectrisé comme la force vitale première, d'où découlent toutes les autres par transformations successives dans la Nature, M. de Narkiewicz a pensé que l'homme, produit de cette Nature et plongé dans cette atmosphère chargé d'électricité, devait y puiser la force ignorée qui le fait vivre.

Il a vu dans l'être une véritable pile électrique qui reste en contact avec le milieu ambiant, par l'échange constant du fluide électrique appelé par lui principe vital.

Réunis chez lui ces derniers soirs, des savants français qui se sont spécialement occupés de ces études, le colonel de Rochas, professeur à Polytechnique, les docteurs Baradon et Georges Encausse, d'Arcueval, Jules Richer, Luys, etc., ont examiné avec intérêt les photographies si curieuses que M. de Narkiewicz a faites des étincelles magnétiques obtenues à la surface du corps humain.

Ces épreuves affectent la forme d'une boule lumineuse, présentant plus ou moins d'irradiations et de fines arbores cences suivant que le sujet est anémique, nerveux, sanguin, ou de vigueur exceptionnelle.

Dans ce dernier cas, on assiste, sur le cliché, à une véritable explosion de molécules électriques.

Les chercheurs français que nous citions plus haut ont été d'autant plus séduits par les expériences et les démonstrations de M. de Narkiewicz Jodko, qu'elles leur apportaient la confirmation de leurs propres travaux.

Nous ne pouvons, malheureusement, nous étendre ici sur les procédés mêmes du docteur russe, dont l'exposé serait trop technique. Contentons-nous de dire avec M. Vigouroux, médecin de la Salpêtrière, qu'une science nouvelle est née.

LES REVENUS DE GUILLAUME II

On a la plaisanterie facile, chez nous, sur la parcimonie de Guillaume II; mais sait on les détails des revenus de l'Empereur allemand et de la maison impériale?

L'empire ne donne pas un pfennig à l'empereur pour ses frais de représentation. Comme roi de Prusse, Guillaume II jouit, en vertu de la loi du 7 janvier 1820, d'une rente de 7 millions 719,296 marks, prélevée sur les revenus des domaines et forêts du royaume; il y fait ajouter trois suppléments, l'un de 1 million et demi voté en 1859, un autre de 3 millions voté en 1868, et le troisième de 3 millions 1/2 voté en 1889: au tout, 15 millions 719,296 marks. L'Empereur a la libre et directe disposition de cette somme.

Outre ce joli dernier, Guillaume II reçoit, pour sa cassette particulière, une somme annuelle de 3 millions que lui donnent par moitié le royaume et l'empire.

La fortune particulière de la maison impériale et royale est en propriétés, ainsi détaillées: 1 propriété qui porte le nom d'Ermannsdorf, en Silésie; 3 propriétés dans le district d'Oelhavelland; 48 fermes et 14 propriétés forestières.

Le fidéi-commis des jeunes princes comprend: 3 grandes propriétés—les revenus des deux principales appartiennent au prince Frédéric-Léopold—la seigneurie d'Œls, dont le revenu est acquis au prince-héritier, ainsi que l'intérêt d'un titre de rente de 100,000 marks, institué par Frédéric Guillaume II à son avènement au trône.

TU-KALON! TO-KALONI

Ne buvez rien autre chose; mais buvez-le pur. C'est le fameux To-Kalon de

PAUL N. VERNEUILLE,
SEUL AGENT,
129 rue Royale, coin Toulouse.

Bataillon d'Artillerie d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 25 avril 1894.

L'assemblée ajournée des membres de l'ancien Bataillon d'Artillerie d'Orléans et des membres de l'Association du Tombeau aura lieu DIMANCHE, 29 courant, à 11 heures du matin, au No 58 Passage de la Bourse, au premier, pour prendre en considération le renouvellement du pacte de la charte qui expire le mois prochain et procéder à l'élection des officiers.

Par ordre du Président.

A. SOUZA, Secrétaire. J. C. THÉARD, 26 avril—at 29

GAGES. GAGES. GAGES.

J'INVITE respectueusement toutes les personnes qui me doivent un intérêt arriéré sur des objets qu'elles m'ont donnés en nantissement, à le payer avant le 7 mai 1894. Tout objet forfait sera vendu à l'encan. La vente commencera lundi, 7 mai 1894, à 10 heures A. M., au coin des rues Bourbon et Conti par le ministère de MM. Spear & Escoffier, encanteurs.

21 avril VVE J. ANGLADE.

THE LEON QUEYROUZE
Commission Co. Limited
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
69 et 71 RUE TCHOUPITOULAS

Delaware Catering Co., Limited.
Restaurant nouveau, élégamment installé.
M. T. BROWN, gérant.
Un lunch pour les hommes d'affaires sera servi tous les jours de 10 heures à midi, au prix modique de 25 cts. No 86 RUE ROYALE.
Tout y est neuf. Service sans égal.
31 mars—1p

AVIS LEGAUX.

AVIS

Est par le présent donné, en vertu de l'article 48 de la Constitution de l'intention de présenter à la prochaine session de l'Assemblée législative, un projet de loi pour établir et créer un Bureau de Commissaires d'Incendie pour la paroisse d'Orléans; pour définir ses pouvoirs et révoquer toutes les lois contraires, surtout la section 74 de la charte de la ville.

22 avril—22 28—mai 5 12 19 24

AVIS est par le présent donné, qu'une demande sera faite à la Législature de la Louisiane à sa session de 1894 pour le passage d'un acte autorisant le Bureau de Liquidateurs de la dette de la ville à collecter les revenus non payés de la Ville de la Nouvelle-Orléans, antérieur à l'année 1892, verssant le montant au dit Bureau et mentionnant de quelle manière le dit revenu sera appliqué.

21 av—6f en 30 j

NOUVELLE Orléans, 9 avril 1894.—Avis est par le présent donné que le Board de Liquidation de la Dette de la Ville de la Ville de la Nouvelle-Orléans s'adressera à la Législature de l'Etat à sa session au mai 1894, pour le passage de la législation requise pour autoriser le board encourir et payer toutes les charges et dépenses qui pourraient devenir nécessaires ou convenables pour placer sur le marché de cet Etat, ou ailleurs, et de négocier tel montant ou montants de bons constitutionnels quatre pour cent de la Ville de la Nouvelle-Orléans, qui pourrait être requis pour pourvoir des fonds pour payer et rétirer les bons valides en circulation de la Ville de la Nouvelle-Orléans, en maturité et sujet à demande le, ou après le 1er janvier 1895.

R. M. WAMSLEY, Président.
T. WOLFE, Jr. Sec.
17 avril—30 j ma jeu sam

AVIS est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature un bill sera introduit pour amender l'acte No 18 de 1896, connu comme Loi du Dimanche (Sunday Law), pour qu'elle ne s'applique pas aux villes et villages de vingt-cinq mille habitants ou plus.

15 avril—15 22 29—mai 6 13

AVIS.

Il sera présenté à la prochaine session de la Législature de l'Etat de la Louisiane un acte pourvoyant au drainage de la ville de la Nouvelle-Orléans. 14 avril—30f

ANNONCE JUDICIAIRE.

Avis est dûment donné par le présent conformément à l'Article 48 de la Constitution de la Louisiane de l'intention de présenter et de demander l'adoption par la Législature de cet Etat à sa prochaine session d'un acte intitulé un acte pour diviser la ville de la Nouvelle-Orléans en deux districts pare pour pourvoir à la direction et au contrôle de chacun, et de prélever une taxe annuelle qui sera employée à la préservation et à l'amélioration du parc dans chacun de ces dits districts.

4avril—4 16—mai 1er

Avis.

Avis est donné au public par le présent de l'intention de demander l'adoption d'un acte pour amender et décréter à nouveau l'Acte No 130 de la Législature de 1884 pour la compensation des employés des cours civiles et criminelles et de cour d'appel de la paroisse d'Orléans.

3 avril 3 15 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Avis est donné par le présent, conformément à l'Article 48 de la Constitution de la Louisiane de l'intention de présenter et de demander l'adoption par la Législature de cet Etat, à sa prochaine session, d'un acte pour corriger les différents chemins de fer de la ville en tramways de la ville ou chemins de fer urbains faisant le service dans la ville de la Nouvelle-Orléans, de pourvoir à et de mettre un conducteur dans chacun de leurs chars ou tramways faisant le service sur leurs diverses lignes et de prescrire des pénalités pour la violation du dit acte.

4 avril—4 16—mai 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Avis est dûment donné par le présent, conformément à l'Article 48 de la Constitution, de l'intention de présenter pour l'adoption par la Législature de cet Etat, à sa prochaine session, d'un acte pour amender, altérer ou rapporter les différents actes relatifs au pavage conformes dans la charte de la ville, et les actes subséquents à cela, ou pour rappeler les dits statuts et empêcher autres actes relatifs au pavage.

8 avril—3 f en 30 jours

AVIS est par le présent donné, ainsi que le requiert l'Article 48 de la Constitution, de l'Etat que demande sera faite à l'Assemblée générale de paiement du jugement rendu contre l'Etat de la Louisiane par l'ancienne Sixième Cour de District, paroisse d'Orléans, dans l'affaire No 10,034, en faveur de J. W. McCracken, pour la somme de $1,250, intérêt et dépens.

W. H. SKYMOUR,
15 avril—5 f en 30 j Administrateur.

AVIS SPECIAL.

Nouvelle-Orléans, 9 Avril 1894.—Avis est ici donné que le Bureau de la Liquidation de la Dette de la Ville de la Nouvelle-Orléans, demandera à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa session en mai 1894, de passer les lois requises pour autoriser le Bureau à encourir et à payer tous frais nécessaires ou convenables pour mettre sur le marché, en cet Etat ou ailleurs, et pour négocier tel montant des Bons Constitutionnels de Quatre pour cent qu'il sera jugé nécessaire pour pourvoir des fonds pour le rachat ou le retrait des anciens bons valides de la ville de la Nouvelle-Orléans, mûrs à être rachetés à partir du 1er janvier 1895.

R. M. WALMSLEY,
T. WOLFE, JR. Président.
Secrétaire. 11 avril—30f

P. LABAT,
Acquéreur des Caves Bordelaises.
Il a transféré les dites Caves
AU No 234 RUE PRIEUR,
Cein Bayou Road.
Et prévient ses amis, connaissances et le public en général, qu'il est toujours prêt à leur servir comme par le passé, les meilleurs vins et liqueurs à des prix modiques.
6 mars—1 an.

PARFAIT DANS TOUS SES DETAILS.
Hôtel Grunewald
Rue Baronne, près Canal.
PLAN EUROPÉEN.
W. W. HOWD, Manager.
10 avril—10 au 1er mai

C. LAZARD & CO, LTD,
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés
D'ARTICLES DE TOILETTE
ET DE CHAPEAUX.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Canal et North Peters.
10 mars—1 an—Dim Mar Jeu Sam

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilets de la rue du Canal, 2me district
1er nov 92—1 an—mer. ven. dim

ÉPILEPSIE
HYSTÉRIE — CONVULSIONS
Guérison SOUVENT
Soulagement TOUJOURS
PAR L'EMPLOI DE LA
SOLUTION LAROYENNE
ANTI-NERVEUSE
Paris, Phie DUREL, 7, boul. Denain.
Dépôt à la N.-Orléans, J. L. LYONS & Cie, 42, 44, Camp.

ASTHME & CATARRHES
Guéri par les CIGARETTES ou la POUDRE ESPIC
OPPRESSIONS - TOUX - RHUMES - NÉVRALGIES
Vente en gros J. ESPIC, 20, rue Saint-Lazare, PARIS
Dépositaires à la NOUVELLE-ORLÉANS : J.-L. LYONS ET Cie; — FINLAY ET BRUNSWIG.
Et dans toutes les principales Pharmacies des États-Unis.

HY WELLMANN, Président. CHAS H. SCHENCK, Vice-Président.
BANQUE D'ÉPARGNES TEUTONIA,
(TEUTONIA SAVINGS BANK.)
No ..... RUE ST-CHARLES ..... No
Reçoit des dépôts D'UN DOLLAR et au-dessus tous les jours de 9 h. du matin à 3 h. de l'après-midi, et, en outre, le lundi, de 5 h. à 7 h. de l'après-midi.
Intérêt au taux de TROIS FOUR CENT par an, payable tous les six mois APRÈS TROIS MOIS.
W. W. WEISS, Caissier.
16 sept—1an

BELLES MONTRES, PENDULES,
Françaises et Américaines.
Diamants et autres Précieuses Pierres,
Magnifique Bijouterie, Belle Argenterie Richement Ciselée et Argenterie Plaquée, etc., etc.
FRANTZ & OPITZ,
BIJOUTIERS ET JOAIL